

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2023 à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

Date de convocation : 7 décembre 2023

Président de séance : M. Eric LE DISSÈS, Maire

Secrétaire de séance : Mme Amandine PRUVOST

Délibération publiée le :

Enregistrée en Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en Sous-Préfecture n°

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 39

Présents : 28 Représentés : 9 Absents : 2

**Résultat du vote, au scrutin ordinaire,
après débats contradictoires :**

Suffrages exprimés : 37

Votes pour : 37

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Non participations : 0

Présents : LE DISSÈS Eric, COLIN Patricia, TERRIER Gérard, ARGENTI Céline, BIOLLEY Claude, TARDY Véronique, VILORIA Patrick, BRIÈRE Isabelle, BLOQUEL Jean-Marc, ABADIE Dominique, ROS Marie-Rose, CANTO Bernard, GRASSINI Joseph, AUFFRET Yves, PENELET Sylvia, VINCENTELLI Michel, POMMIER Jocelyne, BELLON Patricia, VANDEVOORDE Claudette, CHARVOT-ISNARD Jeanine, FODERA Bina, PANAGOUDIS Grégory, MICOTTI Sophie, PRUVOST Amandine, CATONI Monique, ALEO Adrien, GARGANI Marie Claude, MARTINEZ Jean

Pouvoirs : LO IACONO Michel à ARGENTI Céline, CAMISULI Antoine à TERRIER Gérard, PRADEL Véronique à BRIÈRE Isabelle, SANCHEZ Anthony à TARDY Véronique, ARAKÉLIAN Rémy à ABADIE Dominique, ESCOLLE Laurent à VILORIA Patrick, IRLÉS André à ALEO Adrien, LOVERA Magali à MARTINEZ Jean, FLORENTINO Manuel à BIOLLEY Claude

Absents : PENNICA Christelle, MIGLIORE Eric

N°23121332

Tarifification des stages sportifs « Marignane Sports Vacances »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.212-29 ;
Vu la délibération n°23121331 du 13 décembre 2023, portant création des stages sportifs « Marignane Sports Vacances » et adoption de leur règlement intérieur ;
Vu l'avis de la commission « Sport - Culture – Animation », rendu le 20 novembre 2023 ;

La Commune, fortement sollicitée par les administrés sur l'ensemble des structures d'animations accueillant les enfants pendant les vacances scolaires, a décidé de créer de nouveaux stages sportifs dédiés aux enfants de 9 à 12 ans. Cette offre supplémentaire, appelée « Marignane Sports Vacances », propose tout type d'activités sportives, sous encadrement d'Educateurs sportifs de la Commune, pour lesquels il revient au conseil municipal d'en fixer les tarifs.

Un tarif journalier est ainsi envisagé, à hauteur de 10 € par jour pour les marignanais et 15 € pour les non-marignanais, sachant que l'inscription à la semaine sera, pour tous, obligatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de fixer** les tarifs de ces stages sportifs comme suit :
 - Marignanais : 10€/jour avec inscription à la semaine obligatoire.
 - Non-Marignanais : 15€/jour avec inscription à la semaine obligatoire.
- **de dire** que la recette sera imputée au budget communal.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,
Amandine PRUVOST**



**Le Maire,
Eric LE DISSÈS**

